

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°34-2018
DECISION MODIFICATIVE RELATIVE A LA CLOTURE DE L'OPCT 114 (4581114-4582114)**

Le 05 décembre 2018 à 17h30 le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 21 novembre 2018

Etaient présents (25 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
SIVU du GAVE DE PAU	CASSOU	Michel	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	HONDET	Pierre	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
	MALO	Serge	Suppléant
SIVU des BAÏSES	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAPIN	Colette	Titulaire
	MUCHADA	Pierre	Titulaire
	PIDOT	Claude	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	MORLAS	Claude	Titulaire
	POUTS	Sylvie	Titulaire
Syndicat de défense contre les inondations du Lagon	ARRABIE	Bernard	Titulaire
	OMS	Bernard	Titulaire
	MARQUE	Christine	Titulaire
SIVU de régulation des cours d'eau	LUCOT	Alain	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	BASSE-CATHALINAT	Jean-Pierre	Titulaire
	CAPERET	Alain	Titulaire
	ESCALE	Francis	Titulaire
	GUILHOT	Joël	Suppléant
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SOUDAR	Bernard	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	POUSTIS	Henri	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (0 délégué) :

Etaient absents ou excusés (22 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
SIVU du GAVE DE PAU	Pascal	BONIFACE	Titulaire
	Jean-Pierre	CAZALERE	Titulaire
SIVU des BAÏSES	Jacky	SCHOUMACHER	Titulaire
Syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Ousse	Jean-Bernard	CAZENAVE	Titulaire
	Bernard	MASSIGNAN	Titulaire
	Jean-Pierre	SARRABERE	Titulaire
SIVU de régulation des cours d'eau	Jean-Pierre	BARBEROU	Titulaire
Communauté de communes du Pays de Nay	Jean-Marie	BERCHON	Titulaire
	Gabriel	CANEROT	Titulaire
	Guy	CHABROUT	Titulaire
	Jean-Jacques	CLAVERIE	Titulaire
	Michel	CONDOU-DARRACQ	Titulaire
	Jean-Pierre	HOURCQ	Titulaire
Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	Michel	BERNOS	Titulaire
	Gérard	GUILLAUME	Titulaire
	Pascal	MORA	Titulaire
	Xavier	POURTAU	Titulaire
Communauté de communes Lacq-Orthez	Michel	ARENAS-FAJARDO	Titulaire
	André	CASSOU	Titulaire
	Loïc	COUNTRY	Titulaire
	Jean-François	LETARGA	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Henri PELLIZZARO - Directeur, Eric LOUSTAU – ingénieur, Luc BERNIGOLLE – technicien, Laureen VILLOT – attaché, personnels mis à disposition du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-5 du CGCT) : Maïthé MIRASSOU, déléguée titulaire du Syndicat intercommunal du gave de Pau.

Objet : Décision modificative relative à la clôture de l'OPCT 114 (4581114-4582114)

Le Président indique au comité syndical que les dépenses relatives au « programme 2014 de protection de berges du bassin du gave de Pau » ont toutes été imputées sur l'opération pour compte de tiers (OPCT) correspondante : l'OPCT 114 (4581114-4582114).

En revanche, d'autres dépenses et recettes ont été imputées par erreur sur cette opération, de même que certaines recettes ont été imputées en section de fonctionnement alors qu'elles auraient dû être rattachées à l'OPCT.

Le Président explique qu'il convient donc de procéder aux écritures de correction nécessaires afin que ne figure sur l'OPCT 114 que l'ensemble des dépenses et des recettes afférentes au programme 2014 de protection de berges du bassin du gave de Pau.

Pour se faire, le comité syndical doit approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
4582114 (45)	42 941,00	10222	14 439,00
		4581114	3 600,00
		4582518	-5 589,00
		4582114	30 491,00
Total Dépenses	42 941,00	Total Recettes	42 941,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Art (chap) - Op	Montant	Art (chap) - Op	Montant
617 (011)	-1 988,00 €	70688 (70)	1 550,00 €
673 (67)	30 491,00 €	7472 (74)	24 390,00 €
		7473 (74)	685,00 €
		74748 (74)	1 878,00 €
Total	28 503,00 €	Total	28 503,00 €

Total dépenses	71 444,00 €	Total recettes	71 444,00 €
-----------------------	--------------------	-----------------------	--------------------

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications prévues au budget

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président
Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU

Michel CAPERAN



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/12/2018